
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Déclaration de M. Mirsad Curtovic Ministre du commerce extérieur et des relations économiques

(en qualité d'observateur)

C'est un grand plaisir pour moi de participer avec vous tous à cette Conférence pour construire l'avenir. Nous sommes rassemblés ici pour parler du futur et définir la qualité des relations commerciales entre les nations à l'aube du troisième millénaire.

Ce que j'ai à vous dire aujourd'hui est très simple. Je voudrais vous communiquer quelques données sur mon pays et vous dire ce que nous attendons de l'accession à l'OMC, en particulier des améliorations qui doivent résulter de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC.

La Bosnie-Herzégovine en tant qu'État indépendant est devenue Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies le 22 mai 1992. Elle ne fait pas partie des grands pays, avec une superficie de 51 197 km² et, selon le recensement de 1991, une population de 4 377 000 habitants. Toutefois, comme elle se trouve à un carrefour important des civilisations, des cultures et des échanges, elle a toujours été ouverte sur le reste du monde.

C'est un pays qui a été complètement ravagé par la guerre et dont les habitants ont tout perdu. Mais, grâce à leur esprit créatif et à leur courage, ils ont fait de ce pays qui n'était plus qu'un champ de ruines un moteur dynamique de la croissance économique. L'ampleur des destructions en Bosnie-Herzégovine est de notoriété publique. Avant la guerre, la Bosnie-Herzégovine était un pays dont le PNB par habitant s'élevait à 2 400 dollars; c'était un élément-clé du secteur industriel de l'ex-Yougoslavie où employés et cadres possédaient un très bon niveau d'instruction. Elle avançait nettement les autres pays de l'Europe de l'Est. Malheureusement, quatre années de guerre l'ont ramenée si loin en arrière qu'elle s'est retrouvée largement distancée par ces pays. On y trouve toujours des gens qualifiés, prêts à s'adapter à la situation, mais à cause de la guerre, l'économie s'est effondrée et ne représente plus qu'environ 35 pour cent de ce qu'elle était avant la guerre.

La communauté internationale des donateurs a mis en place un programme de reconstruction prioritaire d'une valeur de 5,1 milliards de dollars EU, élaboré conjointement avec la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. En trois ans, depuis le démarrage de ce programme, nous avons assisté à un redressement extraordinaire, notamment dans le domaine de la reconstruction des infrastructures (ponts et routes, réseau téléphonique, réseaux de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, etc.); il a même été possible d'exporter de l'électricité. Quoi qu'il en soit, la reconstruction des infrastructures n'est pas suffisante pour modifier la structure de l'économie et permettre au pays de passer à l'économie de marché.

En 1998, la valeur des courants d'échanges (3,5 milliards de dollars EU d'après le FMI) représentait près de 80 pour cent du chiffre enregistré avant la guerre. En outre, avant la guerre, les grands partenaires commerciaux actuels de la Bosnie-Herzégovine (Croatie, Yougoslavie et Slovaquie) n'étaient pas englobés dans le commerce extérieur. En 1998, les importations représentaient un pourcentage très élevé du PIB (66 pour cent). Les énormes déficits commerciaux de la

Bosnie-Herzégovine sont financés par l'aide internationale et les transferts unilatéraux des ressortissants bosniaques vivant à l'étranger.

Les instances gouvernementales bosniaques, au niveau de l'État et des administrations, se sont résolument engagées à procéder à des réformes économiques dans les domaines suivants: privatisation, transition vers une économie de marché, instauration d'un climat propice aux activités commerciales, modification de la politique de commerce extérieur et de la politique douanière, renforcement des structures bancaires et promotion des investissements étrangers directs. Il est indéniable que de véritables progrès ont été accomplis en Bosnie-Herzégovine dans les domaines susmentionnés.

Les dispositions de la Loi de la Bosnie-Herzégovine sur la politique de commerce extérieur sont très semblables à celles des économies de marché modernes. Même si la Loi suit la structure des Accords de l'OMC en vigueur, le contenu de ses dispositions reprend dans une large mesure l'esprit de la réglementation définie par la législation antérieure relative au commerce extérieur, si bien qu'il n'a pas été difficile d'adapter la pratique courante à la nouvelle législation. Cette loi se fonde sur le principe fondamental de la libre circulation des biens et des services. Le Ministère du commerce extérieur et des relations économiques a surveillé sa mise en œuvre. Il a également supervisé l'application des accords remplacés par des contrats, des conventions et des accords bilatéraux et multilatéraux.

Les règles inscrites dans notre Loi douanière définissent le cadre juridique des procédures douanières adapté aux exigences modernes de l'acheminement des marchandises par-delà les frontières aussi rapidement que possible. Il a également été tenu compte de la nécessité d'empêcher toute application à mauvais escient des procédures douanières. Depuis l'adoption d'un tarif douanier uniforme pour l'ensemble de la zone économique et douanière de la Bosnie-Herzégovine, il a été nécessaire d'assurer un suivi et de modifier le tarif en fonction du Système harmonisé, ainsi que d'analyser les droits applicables à des positions tarifaires spécifiques afin de protéger le système économique intérieur et d'ajuster les taux de droits aux normes internationales.

La Bosnie-Herzégovine ayant adopté une politique ouverte reposant sur l'économie de marché, il semblait nécessaire de définir un cadre juridique clair et stable ainsi que des mesures d'encouragement et de protection des investissements étrangers. C'est pourquoi, sa loi régissant l'investissement étranger direct est très libérale; elle dit à un investisseur étranger en substance simplement ceci: "vous êtes le bienvenu et avez les mêmes droits que les investisseurs nationaux". En outre, les investisseurs étrangers obtiennent lors du démarrage de leur projet des garanties concernant l'environnement économique. Ils bénéficient également de mesures d'incitation. Dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux, l'État garantit que les investissements étrangers ne seront pas nationalisés, expropriés ou réquisitionnés. La Bosnie-Herzégovine est membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements qui dépend de la Banque mondiale. Le programme de cette agence encourage les apports de capitaux privés dans les pays peu développés en offrant des garanties contre les risques politiques. La Bosnie-Herzégovine est également partie à la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre les États et les ressortissants d'autres États.

L'accession à l'Organisation mondiale du commerce figure parmi les principales priorités de la Bosnie-Herzégovine. L'accession à l'OMC aiderait notre pays à effacer les dommages provoqués par la guerre et soutiendrait sa transformation systématique et continue vers une économie de marché. Nous commencerons par approcher ceux auxquels nous avons prévu de faire appel. Toutefois, comme je l'ai dit, nous attendons de l'accession une amélioration de la stabilité des relations commerciales entre les pays au sein du système de l'OMC et la réaffirmation des objectifs énoncés dans l'Accord de Marrakech instituant cette Organisation en ce qui concerne les pays en développement et les pays en transition.
